

S, le 25 août 2009

André L

Rapport de Validation des Acquis de l'Expérience de M.

Pour juger de la valeur de l'expérience acquise (VAE) par M. José R, il importe de prendre en compte son parcours académique et professionnel. À partir des informations que le candidat nous a transmises, une analyse de ces deux composantes sera faite avant qu'une appréciation de son dossier en vue de l'obtention d'une équivalence pour le doctorat en littérature comparée ne vienne conclure la présente évaluation.

Parcours académique :

M. José R est né en 1971 et a entamé des études universitaires à l'Université de Porto Rico qui lui ont permis d'obtenir une licence en littérature et en français à l'âge de 23 ans. Il a par la suite obtenu une maîtrise en littérature comparée en 2003 dans le même établissement grâce à un mémoire dont le titre exprime déjà le sujet de ses recherches ultérieures : *La littérature et la loi : Rimbaud et Derrida. Une approche déconstructionniste dans le symbolisme*. Encouragé par son jury de maîtrise à poursuivre ses études au niveau doctoral, il s'est ensuite inscrit à l'Université Pontificale de Porto Rico où il a complété le programme doctoral en participant à une quinzaine de séminaires. En parallèle à cette formation diplômante, M. R a publié quelques articles sur la poésie, le théâtre, le symbolisme et la pensée de Nietzsche et de Derrida ainsi que des œuvres de pure création littéraire d'inspiration poétique.

La pièce maîtresse pouvant servir à juger de son aptitude à écrire une thèse de doctorat est constituée par un projet de recherche issu de son mémoire de maîtrise. Le candidat se propose d'étudier les relations littéraires sous le mode de la déconstruction entre le symbolisme et la loi. En appuyant son propos sur *Une Saison en enfer*, il veut faire une lecture de ce texte phare du symbolisme qui soit une réactivation de l'étymologique dans la métaphore qui déstabilise le sens. Cette interprétation derridienne de l'écriture rimbaldienne ne va pas sans une réflexion sur les origines des concepts phares d'une telle approche que M. R fait remonter principalement à

Nietzsche et Heidegger. Il entend aussi confronter l'écriture rimbaldienne avec les présupposés derridiens dans le but de déterminer si elle peut satisfaire vraiment aux exigences du déconstructionnisme selon Derrida. À noter qu'un chapitre de la thèse projetée semble être déjà publié en 2004 (« Socrates muerto... »).

Parcours professionnel :

Dès sa licence obtenue en 1994, le candidat a exercé différentes fonctions de direction et d'enseignement au Collège Notre Dame de Caguas jusqu'à ce jour. Il a entre autres guidé des groupes pour le compte de l'école EF lors d'une dizaine de voyages en Europe ou encore été secrétaire pour des instituts culturels. Plus pertinente pour son dossier de VAE est son expérience de coordinateur pédagogique et de conférencier dans différentes universités sises à Porto Rico depuis 2003: U.P.R. Río Piedras, Sagrado Corazón et Interamericana University. Il a de plus été conseiller et membre de comités d'évaluation des études supérieures pour différents organismes.

Réflexion :

Obtenir l'équivalence pour un grade aussi important que le doctorat implique que l'on satisfasse à des exigences à la fois formelles et scientifiques. La première des exigences formelles est l'obtention d'une maîtrise et le fait d'avoir suivi un cursus au moins équivalent au doctorat. La principale condition scientifique est d'avoir une production équivalente à celle d'une thèse. Ultérieurement, une expérience professionnelle comparable à celle d'un détenteur d'un doctorat peut compléter les exigences formelles si celles-ci présentent des lacunes.

Si dans le cas de M. R, la première condition formelle, soit l'obtention d'une maîtrise, est remplie, il subsiste un léger doute quant à ses études doctorales dans la mesure où le document produit par le candidat à l'appui de sa demande (le document n° 10 dans son dossier de VAE) ne semble pas correspondre à son titre puisque ni le nom du candidat, ni les quinze séminaires de doctorat en littérature comparée n'y sont mentionnés. Cela dit, les comptes rendus de ces séminaires inclus dans le CV ainsi que les différentes attestations de formation continue au niveau du doctorat contenues dans le dossier attestent bien de la réalité de ces études. La production scientifique de M.

R est comparable à celle d'un doctorant prêt à soutenir: les deux ou trois articles consacrés directement à son projet de thèse ou à l'ontologie sont écrits avec la rigueur universitaire nécessaire. Reste le projet de thèse en lui-même que le candidat a bien voulu présenter en six pages. Après avoir exposé l'arrière-plan philosophique de sa réflexion, le candidat essaie de problématiser son sujet en avançant une série de questions suscitées par la confrontation des principes derridiens avec sa conception de l'écriture de Rimbaud. Si cette dernière interrogation constitue une saine précaution méthodologique, en revanche, on pourrait souhaiter que le candidat justifie pourquoi il privilégie l'approche derridienne. Mais peut-être le résumé de son projet ne lui a-t-il pas laissé l'occasion de s'exprimer sur les raisons profondes qui l'ont poussé à privilégier cette approche au détriment d'une autre. On peut apprécier toutefois la profondeur des vues philosophiques et la qualité d'une réflexion qui se veut exigeante.

Pour ce qui est de l'expérience professionnelle de M. R, il est incontestable qu'elle équivaut à celle d'un docteur. Les différents cours que les établissements d'enseignement supérieur lui ont demandé d'assurer ainsi que sa participation aux comités d'évaluation illustrent la maturité du candidat et une expérience déjà profonde des rouages de la recherche littéraire.

Au vu de ces faits, nous pouvons accorder l'équivalence d'un doctorat en littérature comparée à M. J R.

Dr. L